

# Gestion des aires d'accueil et sédentarisation des Gens du Voyage



## Laval Agglomération

Monsieur Baptiste BOUCAULT

Service Habitat

1 Place du Général Ferrié CS 60809

Tel : 02 43 49 85 94

[baptiste.boucault@agglo-laval.fr](mailto:baptiste.boucault@agglo-laval.fr)

### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Répondre aux obligations règlementaires suite aux récents décrets, tant sur les aires permanentes que sur l'aire de grand passage ou encore l'offre de logements adaptés aux Gens du voyage.
- Soutien au projet de sédentarisation des ménages issus de la communauté des Gens du voyage.
- Maintenir les moyens humains et mobiliser les moyens financiers nécessaires pour assurer un fonctionnement satisfaisant des aires existantes et éviter le développement de stationnements illicites.
- Soutien à l'Association Mayennaise d'Actions auprès des Gens du Voyage (AMAV – voir fiche action 6).

### TYPE D'AIDE

Apport en fonds propres

Subventions pour la production de logements adaptés (type permis à points).

### SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Laval Agglomération, et plus particulièrement Laval et les 5 communes de la 1<sup>ère</sup> couronne.

### TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Associations, bailleurs sociaux.

### CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Conventionnement avec l'État et avec l'AMAV / règlement permis à points.

### MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

18 000 € par an pour l'AMAV.

10 000 €/logement adapté.

### PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

État, CAF, Conseil départemental.

## **ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DU PLH 2019-2024**

298 000 € sont réservés à cette action en investissement sur la durée du PLH (sédentarisation + gestion).  
108 000 € sont réservés à cette action en fonctionnement sur la durée du PLH (subventions AMAV).

---

### **BILAN DES ANNÉES PRÉCÉDENTES**

En 2022 et 2023 : 18 000 € ont été engagés pour l'AMAV

En 2021 : 18 000 € engagés pour l'AMAV + travaux réalisés sur l'aire d'accueil de St Berthevin suite à dégradations.

En 2020 : 80 000 € engagés pour les travaux + 18 000 € pour l'AMAV + 2 000 € pour la participation au financement d'un mini-bus.

En 2019 : 18 000 € engagés pour l'AMAV + 2 000 € pour la participation au financement d'un camping-car.

